



© Lucas Frangella / Grenoble Alpes Métropole / Archive 2018

RISQUES NATURELS

« Je vis en zone inondable » : 10 réponses à vos questions

Le saviez-vous ? Un tiers des habitants de la Métropole – soit 150 000 habitants – vivent en zone inondable et toutes nos communes sont concernées de près ou de loin par le risque inondation. Dix questions et dix réponses pour « apprendre à vivre avec ».

1 À quels types de crues pouvons-nous être confrontés ?

Le territoire de la Métropole est soumis à deux risques d'inondations : les crues de grandes rivières alpines (le Drac, la Romanche, l'Isère), appelées « inondations de plaine » ; et les crues de versants, avec les torrents situés sur nos reliefs. Cette seconde catégorie de crue est plus localisée, mais aussi plus soudaine et peut survenir lors d'un seul gros orage.

2 Comment suis-je alerté en cas d'inondation ?

En cas d'inondation, vous êtes alertés par les canaux d'informations de votre commune : médias, réseaux sociaux, ou système d'alerte de masse par SMS dans certains secteurs. Lorsqu'il s'agit d'une crue de grande rivière, sa progression est mesurée et anticipée. Le préfet avertit alors les communes de l'évolution de la crue pour les heures et jours qui suivent.

Pour les crues torrentielles sur les versants, on n'attend pas de mesurer la quantité d'eau dans la rivière pour alerter la population. Les communes sont abonnées à des applications spécifiques et reçoivent un message leur indiquant les précipitations en cours qui pourraient générer une montée brusque des eaux dans le torrent local. Les habitants du secteur concerné sont alors alertés.

3 En cas de crise, comment réagir ?

Les consignes sont données en fonction du type de crue : si la crue est torrentielle et rapide, ne faites surtout pas l'erreur d'aller chercher vos enfants à l'école ! Faites confiance aux dispositifs de mise en sûreté des enfants qui sont régulièrement testés dans les établissements scolaires. Ensuite, montez dans les étages. Évidemment, ne descendez pas au garage ou à la cave, ces points bas sont dangereux.

Pour les inondations de plaine, qui sont davantage anticipées, vous pouvez récupérer vos enfants, puis vous installer aux étages tant que dure l'alerte. Si vous habitez dans un secteur vulnérable à l'arrière de digues ou dans des points bas, vous serez évacué en prévention et une prise en charge temporaire vous sera proposée.

4 Il y a une digue devant chez moi, dois-je avoir peur qu'elle cède ?

La digue, régulièrement entretenue et surveillée, constitue l'élément essentiel de la protection des populations. Mais en cas de crue exceptionnelle, elle pourrait être dépassée et céder. Les écoulements dans les brèches de la digue seraient alors violents et destructeurs. Cela reste un cas de figure extrême et rare, dans lequel les habitants sont préalablement évacués en urgence.

5 Et les barrages qui entourent notre métropole ?

Notre agglomération est située à l'aval de grands barrages : les chaînes de barrages du Drac et de l'Oisans. En cas de rupture, les plans de gestion de crise prévoient l'alerte, l'organisation des secours, et l'évacuation en masse hors de la Métropole dans des zones non inondables. La probabilité de rupture d'un barrage est très faible, et ces structures font l'objet d'une surveillance constante.

6 Comment savoir si je vis en zone inondable ?

Le site georisques.gouv.fr renseigne les risques auxquels est exposé votre terrain. Ils sont également précisés sur l'information des acquéreurs et des locataires. Pour des données plus précises, le PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) est consultable sur le site de la Métropole.

7 Comment les acteurs de la gestion de crise se préparent aux risques d'inondation ?

La Métropole, les communes et la préfecture se livrent tous les deux ans à des exercices de gestion de crise simulant une inondation. Ces entraînements n'impactent pas les métropolitains, mais permettent aux acteurs de savoir se coordonner et mettre en place les mesures de prévention et de sauvegarde des populations.

8 Quelles sont les actions de la Métropole face à ce risque ?

En plus de gérer les systèmes d'endiguement, pour lesquels elle investit massivement chaque année, Grenoble Alpes Métropole a mis en place un système de suivi en temps réel des débits des cours d'eau, notamment grâce à des caméras. La Métropole a également produit un guide de bonnes pratiques pour aider les acteurs de l'aménagement à intégrer le risque inondation dans leurs projets de construction. Elle accompagne aussi les communes sur leurs plans communaux de sauvegarde, et développe des outils cartographiques de gestion de crise.



9 Comment l'urbanisme s'adapte à ce risque ?

La digue n'est que le premier rempart contre les inondations. Repenser l'aménagement du territoire en développant un urbanisme plus adapté constitue la seconde réponse préventive. Il s'agit par exemple de surélever les bâtiments ou d'installer des portes étanches. De plus, lors des crues, il est nécessaire de laisser de la place à l'eau et de favoriser son cheminement vers des espaces non construits (champs, bassins de rétention, etc). Ces règles sont désormais bien connues et développées par la Métropole.

10 Quels sont les effets du changement climatique sur les inondations ?

Dans les années à venir, le changement climatique pourrait accentuer les crues des torrents situés sur les reliefs où les précipitations ont tendance à être plus intenses. Plusieurs facteurs conjugués augmentent ce risque : les épisodes de redoux en hiver, avec une fonte brutale du manteau neigeux, et de fortes pluies qui gonflent le débit des torrents.



En savoir plus : grenoblealpesmetropole.fr/risquesnaturels



Le risque d'inondation est un des risques les plus importants dans la Métropole et il concerne près de la moitié de nos bâtiments d'habitation. Face à des phénomènes pluvieux de plus en plus soudains et intenses, la Métropole s'organise en mettant en place des dispositifs de prévention, de protection mais aussi en travaillant sur l'adaptation et la résilience de l'habitat.

Jean-Yves PORTA, conseiller métropolitain Risques naturels et technologiques.

QUELQUES CHIFFRES

49 % des logements

sont potentiellement exposés à une inondation dans notre métropole

160 km de digues

de protection édifiées

15 caméras de surveillance

observent les cours d'eau 24h/24h